

VILLE DE BREST

Appel à projets "Usages du numérique" 2024

Lien social, accès accompagné,
expression multimédia,
compétences numériques,
coopération, territoires en réseau,
innovation sociale, biens communs,
cultures numériques,
transition numérique, pouvoir
d'agir, fabrication numérique,
sobriété numérique,
numérique responsable

Appel à projets Usages du Numérique de la Ville de Brest - 2024

Lien social, accès accompagné,
expression multimédia, compétences numériques,
coopération, territoires en réseau,
innovation sociale, biens communs,
cultures numériques, transition numérique,
pouvoir d'agir, fabrication numérique

Internet et le numérique sont des médias usuels au travail ou à la maison, dans les études ou les loisirs. Les outils du numérique permettent de plus en plus d'échanges, d'accès à l'information, de communications à distance, de coopération.

Cependant l'ensemble des activités du quotidien et des besoins sociaux se numérisent, mettant en valeur les différences d'accès entre citoyens.

Les enjeux du numérique sont nombreux dans notre société :

- La dématérialisation et la numérisation des démarches qui peuvent accentuer les fragilités de toute personne.
- L'Intelligence artificielle et les données
- L'inclusion numérique
- L'accompagnement, la médiation vers l'autonomie numérique de chacun
- La citoyenneté numérique, la place du numérique dans la cité

Dans ce contexte où le numérique fait partie de nos vies, une culture du numérique, la maîtrise de ses usages sont des conditions d'accès à la citoyenneté.

Brest a fait le choix du numérique émancipateur, capacitant et convivial via l'accompagnement de projets qui touchent à :

- l'expression multimédia et la production de contenus vidéo, sonore, image,
- la médiation numérique et l'accompagnement d'usages,
- l'inclusion numérique et l'accès aux droits,
- l'innovation d'usage,
- la fabrication numérique,
- le développement d'une culture pour un numérique socialement et écologiquement responsable.

La Ville de Brest veut également s'appuyer sur les apprentissages par plaisir qui permettent d'inscrire plus durablement les acquis.

Elle est depuis de nombreuses années, consciente de ces mutations, des enjeux d'innovation sociale du numérique, mais aussi des risques d'exclusion. Aussi, depuis 2005, elle lance annuellement un appel à projets pour favoriser une société de la connaissance collaborative et ouverte à chacun. Cette année, en 2024, cet appel à projets résonne encore plus fort et ses ambitions premières trouvent encore davantage écho dans nos ambitions sociétales autour des enjeux climatiques et d'émancipation individuelle.

1 - PERMETTRE UN ACCES PUBLIC ACCOMPAGNE, L'ACQUISITION DE COMPETENCES ET L'ACCES AUX SERVICES

Les 84 Points d'Accès Publics Internet (PAPI) brestois rendent possible un accès accompagné en proximité. Ces lieux répondent à la demande de découverte et d'appropriation des outils, à l'accès aux services et à la création de projets par les habitants et les associations. Nous soutenons les acquisitions de compétences numériques qui permettent à une personne d'accéder à l'information, échanger, s'exprimer, travailler avec d'autres.

2 - FACILITER LA CREATION ET L'EXPRESSION CITOYENNE

Les pratiques numériques se développent autour de nos envies d'échanges dans l'entreprise, la vie publique ou nos relations privées. Apprendre à écrire avec numérique à exprimer via la radio, la vidéo, la photo ou la musique, gérer son identité, élargir ses réseaux sociaux sont des habiletés, des moyens de communiquer dont nous voulons faciliter l'accès à tous.

3 - AIDER A LA RECONNAISSANCE DES PERSONNES, LA RECONQUETE DE L'ESTIME DE SOI

L'expérience nous a appris que ces outils numériques créent du lien social, aident à la reconquête de l'estime de soi et valorisent les initiatives des personnes et des associations et nous souhaitons soutenir les initiatives qui y participent.

4 - SOUTENIR LA MUTUALISATION, LES PRATIQUES COLLABORATIVES ET LES COMMUNS

Les outils du numérique favorisent le travail en réseau des associations et des acteurs du service public, améliorent les services aux habitants. L'internet est aussi le creuset de pratiques où nous apprenons la coopération et l'élargissement des communs tels que les wikis, la carto libre, les services web libres, décentralisés respectueux de la vie privée. Cet appel à projet aidera les initiatives qui mutualisent des outils et contenus, mettent à disposition contenus ouverts et logiciels libres et favorisent la diffusion des pratiques collaboratives.

5 - DEVELOPPER L'INNOVATION SOCIALE NUMERIQUE ET LES INNOVATIONS D'USAGE

Le numérique a permis le développement de l'innovation ouverte comme processus de création de valeur et moteur de transformations sociales. L'arrivée de l'internet en mobilité, le très haut débit, les données ouvertes, les outils de fabrication numérique ouvrent de nouvelles possibilités de services, d'innovations en réseau, de démarches d'élaboration collaborative et de création que cet appel à projets entend encourager.

6 – ACCULTURATION A LA TRANSITION NUMERIQUE ET POUVOIR D'AGIR

Les ateliers de fabrication numérique (PAPIFabs et fablabs) donnent à chacun la possibilité de mieux comprendre les bouleversements que portent les outils numériques émergents (fabrication numérique, objets « intelligents » et communicants, intelligence artificielle ...) en s'appuyant sur les principes de l'éducation populaire est un enjeu important pour la cité. Cet appel à projet aidera les initiatives qui permettent une connaissance éclairée et la compréhension autour de ces nouveaux outils et contribuent ainsi à développer le pouvoir d'agir du plus grand nombre.

7 – SOBRIETE NUMERIQUE, NUMERIQUE RESPONSABLE

Les usages des ordinateurs, des smartphones sont intégrés à notre quotidien pour être informé, communiquer, se divertir ... Cependant l'évolution rapide des outils numériques depuis leur émergence a encouragé une valorisation excessive de l'innovation qui faisait l'impasse sur les consommations de matières premières et d'énergies liées au renouvellement d'équipements avant qu'ils ne soient obsolètes. Une prise de conscience sur nos façons de consommer et nos habitudes d'usages est nécessaire pour rendre le numérique plus durable et responsable. Ces questions environnementales sont un enjeu de société et de débat citoyen : quels outils numériques et quelle place pour ces outils ? Nous souhaitons favoriser les projets qui favorisent la compréhension, dynamisent le débat d'un numérique responsable et développent les bonnes pratiques.

1.1 NATURE DES PROJETS : CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Cet appel à projets concerne les associations à but non lucratif, les groupes ou particuliers présentant un projet supporté par une association ou une structure locale. En cas de projet collectif, une association sera désignée par ses partenaires comme porteur du projet. Le champ d'intervention de l'appel à projets couvre les usages du multimédia et d'internet appliqués à l'éducation populaire, à l'action sociale et à la culture au sens large.

La Ville de Brest soutiendra des projets qui prennent en compte la capacité d'adapter ces nouveaux outils aux besoins et aux finalités d'un projet ou d'une structure, la place accordée à l'animation et à l'accompagnement humain des outils utilisés ainsi que la dimension pédagogique du projet. Les projets visant uniquement à s'équiper de matériel informatique, à développer un site web « vitrine » sont exclus de l'appel à projets.

1.2 MODALITES DE SOUTIEN

La Ville de Brest pourra soutenir des projets :

- ♦ sous la forme de subventions au démarrage ou au montage de projet
- ♦ sous la forme de mise à disposition de matériel multimédia
- ♦ par un accompagnement au montage et/ou à la mise en œuvre du projet (Prendre contact avec Lauriane Paulhiac au service Médiations numériques et participation citoyenne (Tel : 02 98 00 84 41 ; Mail: lauriane.pauhliac@mairie-brest.fr).

Le montant et la nature des aides attribuées aux projets retenus seront fixés au cas par cas par le jury, en tenant compte de l'enveloppe générale affectée à cet appel à projets, de l'appréciation des besoins du projet et de la crédibilité du budget présenté par le porteur.

La base actuelle fixée par projet sera de 2 300 € maximum. Au-delà de 800 € d'aide apportée par la Ville, la recherche d'un financement complémentaire ainsi qu'une participation propre du demandeur seraient souhaitables.

Les méthodes et outils utilisés devront permettre d'impulser une réflexion sur les modes de relation, de collaboration, de partage et de transfert d'informations et de savoirs entre membres.

L'appel à projets de la Ville de Brest est soutenu financièrement par le contrat de ville de Brest métropole (à hauteur de 9 500 € en 2024).

1.3 MODES DE SELECTION DES PROJETS

Le jury de l'appel à projets de la Ville de Brest, présidé par le Conseiller Municipal délégué en charge du numérique, sera composé d'élus et de personnes qualifiées des services de la Ville ou partenaires de la Ville dans les domaines concernés.

Le jury examinera les dossiers en prenant en compte les critères suivants :

- ♦ la plus-value sociale, relationnelle et/ou culturelle du projet plutôt que la technologie,
- ♦ la prise en compte des populations les plus éloignées des technologies numériques (pour des raisons culturelles, physiques, géographiques, financières, d'âge ou d'éducation)
- ♦ la qualité des partenariats avec d'autres organismes, les modes de fonctionnement témoignant concrètement d'une mise en réseau avec des structures partenaires,
- ♦ le rayonnement possible du projet,
- ♦ l'importance de l'animation et de l'accompagnement pour les utilisateurs du multimédia, leur adaptation au projet et au public

Dès lors que les projets ont éligibles, un soutien est accordé moyennant si nécessaire un partage des moyens financiers alloués.

1.4 MODALITES DE PARTICIPATION :

Les candidats devront constituer un dossier de 5 pages maximum qui devra comporter les éléments suivants :

En première page :

- ♦ le nom (raison sociale) et les coordonnées de l'organisme qui sollicite un soutien
- ♦ le titre du projet
- ♦ montant du soutien demandé et montant global du projet
- ♦ coordonnées du responsable du projet (adresse, téléphone, télécopie, adresse électronique)
- ♦ présentation de l'organisme porteur du projet et la liste des partenaires éventuels¹

Puis :

- ♦ une synthèse du projet décrivant les actions envisagées et les étapes éventuelles ;
- ♦ les objectifs du projet, les publics visés, les animateurs ;
- ♦ le budget simplifié et le calendrier prévisionnel du projet.

Les candidats acceptent par ailleurs que leurs projets soient rendus publics, notamment par diffusion sur Internet ainsi que le bilan si celui-ci est retenu.²

¹ Le porteur de projet doit préciser pour chaque partenaire associé le type de partenariat et joindre l'accord écrit du partenaire

² Voir imprimé d'autorisation en annexe

De plus, pour les porteurs de projets ayant déjà bénéficié d'un soutien dans le cadre des éditions précédentes de l'appel à projets, il est demandé un **article de bilan du projet soutenu** (TITRE DU PROJET / Partenaires du projet / Bilan de l'action / Suite à donner / Budget). Sans cet article, tout nouveau projet ne pourra être examiné par le jury.

Les projets seront adressés au Service Médiations et Usages Numériques de la Ville de Brest à partir d'un dossier à envoyer **avant le 13 septembre 2024**.

Dossier à envoyer :

Par voie postale à :

Monsieur le Maire de Brest
Service Médiations Numériques et Participation Citoyenne
Appel à projets Usages du numérique
BP 92 206
29 222 BREST Cedex 2

Ou par voie électronique à : lauriane.paulhiac@mairie-brest.fr

1.5 PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Relevé d'identité bancaire
- Copie de (des) l'accord(s) écrit(s) du (des) partenaire(s)
- Formulaire d'autorisation pour rendre le projet public

1.6 CALENDRIER

- Lancement de l'appel à projets : 17 juin 2024
- Clôture de l'appel à projets : 13 septembre 2024
- Réunion du jury : 10 octobre 2024
- Résultats du jury communiqués par mail aux porteurs de projets : semaine 43
- Réunion plénière de présentation des projets avec l'ensemble des lauréats : 28 novembre 2024

Annexe I

FORMULAIRE D'AUTORISATION et ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné

NOM :Prénom :

Association, organisation :

Adresse :

- Accepte que l'appel à projet que j'adresse à la Ville de Brest soit rendu public ; et notamment sur le site Internet www.a-brest.net
- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et sur les pièces jointes et annexes et m'engage à utiliser l'aide financière susceptible d'être allouée par la Ville de Brest et Brest métropole conformément à sa destination prévisionnelle, et à mettre à disposition, sur simple demande, toutes pièces justificatives d'utilisation de cette aide.
- Le représentant légal de l'association ou de la fondation déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Fait à Brest, le :

Signature